

# CAISSE DES ECOLES DE CHAMBERY

## Comité de la caisse du 25 janvier 2023

### Ordre du jour et délibérations

## Ordre du jour

1. Budget primitif 2023 de la caisse des écoles
  - Délibération n° 1/2023 : Approbation du budget primitif 2023 de la caisse des écoles
2. Convention entre la caisse des écoles et la Ville de Chambéry
  - Délibération n° 2/2023 : Approbation de la convention entre la caisse des écoles et la Ville de Chambéry
3. Modèle de convention entre la caisse des écoles et les bénéficiaires de subventions cité éducative
  - Délibération n° 3/2023 : Approbation du modèle de convention entre la caisse des écoles et les bénéficiaires de subventions cité éducative
  - Délibération n° 4/2023 : Approbation de l'annexe de la convention entre la caisse des écoles et PSA Savoie pour le projet d'accompagnement des petites associations des quartiers prioritaires
4. Mise à jour de la liste des adhérents

## Présents

- Pour la Ville : Thierry Repentin, Maire
- Pour l'Education Nationale : Patricia Fernandes, principale du collège Côte Rousse
- Pour la Préfecture : Yann Briançon, délégué du Préfet
- Pour les adhérents : Muhamed Kqiku, Florence Zagagnoni, Wajih Chaabane, parents d'élèves

### Soit 6 votants.

### Sont excusés :

- Lydie Mateo, Aurélie Le Meur, Gaëtan Pauchet, adjoints au Maire de Chambéry
- Nelly Barroso, inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription 1
- Karine Da Rocha et Pierrick Langue, adhérents.

# Budget primitif 2023 de la caisse des écoles

Le budget primitif de la caisse des écoles pour l'année 2023, joint en annexe, comprend les charges et produits de deux programmes :

- La cité éducative pour l'année entière (549 939 €), y compris la subvention de l'Etat attribuée en 2022 (189 939 €) qui devra être dépensée avant le 30 juin 2023 (il est possible qu'une partie de l'enveloppe ne soit pas utilisée) ;
- Le programme de réussite éducative à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, date de reprise du personnel (171 000 € sur 9 mois).

Il s'élève au total à 720 939 €.

## Principales charges

### Cité éducative

- Les subventions qui seront versées aux institutions ou aux associations pour les projets qui seront sélectionnés par le comité de la caisse ou par le conseil stratégique de la cité éducative (351 881 €)  
NB : la répartition entre bénéficiaires publics ou associatifs est indicative et dépendra de la dynamique de partenariat.
- La formation des acteurs de la communauté éducative et la facilitation des échanges avec les parents étrangers par l'interprétariat et la traduction (environ 65 000 €)
- Les charges de personnel pour le pilotage et la gestion administrative (64 774 €)  
NB : la répartition entre personnel affecté par la Ville de Chambéry et personnel recruté par la caisse est indicative. Les modalités de recrutement ou de mise à disposition du chef de projet devront être affinées car ce poste, fondamental pour la réussite de la cité éducative, doit être sécurisé.
- Les recherches et évaluations sur les actions financées (20 000 €)  
NB : la répartition des prestations de service pourra évoluer selon les besoins exprimés par les bénéficiaires et les partenaires, notamment pour l'amélioration des outils d'information et de communication sur l'offre éducative.

### Programme de réussite éducative

- Les charges de personnel pour l'accompagnement individualisé des enfants et des jeunes et la médiation entre les familles et l'école (132 221 €) – NB : l'état du personnel liste les agents composant l'équipe du programme de réussite éducative pour la bonne information du comité, même si ceux-ci ne rejoindront la caisse des écoles que le 1<sup>er</sup> avril 2023.
- Les prestations de service pour diversifier les modalités d'accompagnement individualisé des enfants et des jeunes (environ 22 000 €).

## Principaux produits

L'Etat (BOP 147 – politique de la ville) est le principal financeur de la caisse des écoles (636 939 €).

Le programme de réussite éducative bénéficie d'un financement de l'agence de services et de paiement pour un poste d'adulte relais et sollicite des subventions de la CAF (20 000 € pour l'année soit 15 000 € pour 9 mois), du Département (4 000 € pour l'année soit 3 000 € pour 9 mois), de Grand Chambéry (8 000 € pour l'année soit 6 000 € pour 9 mois) et de la Ville de Chambéry (8 000 € pour l'année soit 6 000 € pour 9 mois).

La cité éducative bénéficiera de subventions de la Ville de Chambéry (20 000 € sollicités) et sollicitera les autres partenaires de la caisse pour ses principaux postes de dépenses (coordination, formations, évaluation) : 10 000 € auprès de la CAF, 5 000 € auprès du Département et 5 000 € auprès de Grand Chambéry.

Il est précisé que d'autres financements seront accordés par les partenaires institutionnels aux projets de la cité éducative, sans transiter par la caisse des écoles.

Une nouvelle réunion du comité de la caisse sera nécessaire pour délibérer sur les questions relatives au personnel (mises à disposition, régime indemnitaire, etc.). Cette réunion est fixée en séance au mercredi 29 mars à 10h30.

**Délibération n° 1/2023 : Approbation du budget primitif 2023 de la caisse des écoles**

Ceci étant exposé,

Vu le budget primitif et l'état du personnel joints en annexe,

Le comité de la caisse :

- 1) Approuve le budget primitif 2023 de la caisse des écoles et ses annexes, notamment l'état du personnel, établis conformément à l'instruction M57 ;
- 2) Dit que ce budget ne porte pas de section d'investissement et qu'il est voté au niveau du chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
chapitre	montant voté		chapitre	montant voté
011	150 954 €		74	720 939 €
012	196 997 €			
65	372 988 €			
total	720 939 €		total	720 939 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
chapitre	montant voté		chapitre	montant voté
Total	0		TOTAL	0

- 3) Autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 6

VOTES : Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de convocation : 12 janvier 2023

Présenté par le Président à Chambéry, le 25 janvier 2023

Délibéré par le comité de la caisse des écoles de Chambéry à Chambéry, le 25 janvier 2023

# Convention entre la caisse des écoles et la Ville de Chambéry

Les fonctions ressources et les moyens techniques et logistiques de la caisse des écoles seront assurés par les services municipaux ou mutualisés, dans le cadre d'une convention dont le projet est joint en annexe.

En matière de ressources humaines, la Ville assurera pour la caisse des écoles :

- La rédaction des contrats de travail
- La gestion de la paie et des carrières
- L'hygiène, la sécurité et la médecine professionnelle
- Le dialogue social
- Le service social.

En matière financière, la Ville assurera :

- La production des documents budgétaires réglementaires (budget primitif, décisions modificatives compte administratif) sur la base des éléments apportés par la Caisse des écoles
- L'ordonnancement dépenses et recettes.

En matière juridique, la Ville apportera à la caisse des écoles ses conseils en matière de rédaction des délibérations, arrêtés, marchés publics, prévention et gestion des contentieux ne nécessitant pas de prestations juridiques extérieures.

En matière de communication, la Ville assurera :

- Le référencement des pages internet de la caisse des écoles
- L'appui à la mise en ligne de formulaires ou autres contenus internet complexes

La Ville réalisera les impressions demandées par la caisse des écoles.

Les services rendus seront facturés par la Ville selon les tarifs votés par le conseil municipal et en référence au coût réel pour un poste d'apprenti.e en communication web.

Concernant le matériel, l'équipement et le mobilier :

- Le personnel de la Caisse des écoles utilisera gratuitement les postes informatiques de la Ville.
- La Ville autorisera la Caisse des écoles à utiliser ses véhicules légers et vélos à assistance électrique. L'usage des véhicules sera facturé chaque mois selon un barème kilométrique défini en référence à la valeur annuelle d'amortissement des véhicules et leur kilométrage annuel moyen ; les carburants seront facturés au coût réel.
- La Caisse des écoles louera à la Ville le mobilier de bureau des agents. La location sera facturée chaque année en référence à sa valeur annuelle d'amortissement.

**Délibération n° 2/2023 : Approbation de la convention entre la caisse des écoles et la Ville de Chambéry**

Ceci étant exposé,

Vu le projet de convention joint en annexe,

Le comité de la caisse :

- 1) Approuve le projet de convention entre la caisse des écoles et la Ville de Chambéry ;
- 2) Autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 6

VOTES :                    Pour : 6                    Contre :                    Abstentions :

Date de convocation : 12 janvier 2023

Présenté par le Président à Chambéry, le 25 janvier 2023

Délibéré par le comité de la caisse des écoles de Chambéry à Chambéry, le 25 janvier 2023

# Modèle de convention entre la caisse des écoles et les bénéficiaires de subventions cité éducative

Le comité de la caisse est compétent pour attribuer les subventions de la cité éducative d'un montant supérieur à 23 000 euros. La signature d'une convention est dans ce cas obligatoire, conformément à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001.

Il est proposé d'utiliser le modèle simplifié de convention établi par l'Etat, avec les adaptations suivantes :

- Une seule annexe reprenant la présentation du projet, son budget et son référentiel d'évaluation ;
- Suppression de la possibilité donnée au bénéficiaire de réaliser un excédent financier raisonnable dans la mise en œuvre du projet ;
- Possibilité d'exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au taux de subvention appliqué aux coûts éligibles du projet (ou de la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement).

Pour la subvention allouée par le comité de la caisse du 9 novembre 2022 à PSA Savoie, l'annexe de la convention a été établie suivant ce modèle. Il est proposé au comité de la valider.

## **Délibération n° 3/2023 : Approbation du modèle de convention entre la caisse des écoles et les bénéficiaires de subventions cité éducative**

Ceci étant exposé,

Vu le modèle de convention joint en annexe,

Le comité de la caisse :

- 1) Approuve le modèle de convention entre la caisse des écoles et les bénéficiaires de subventions cité éducative ;
- 2) Autorise le Président ou son représentant à signer les conventions établies selon ce modèle avec les bénéficiaires de subventions allouées par le comité.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 6

VOTES :                      Pour :                      Contre :                      Abstentions :

Date de convocation : 12 janvier 2023

Présenté par le Président à Chambéry, le 25 janvier 2023

Délibéré par le comité de la caisse des écoles de Chambéry à Chambéry, le 25 janvier 2023

**Délibération n° 4/2023 : Approbation de l'annexe de la convention entre la caisse des écoles et PSA Savoie pour le projet d'accompagnement des petites associations des quartiers prioritaires**

Ceci étant exposé,

Vu la délibération du comité de la caisse du 9 novembre 2022,

Vu le modèle de bilan joint en annexe,

Considérant que le conseil citoyen a émis un avis très favorable à cette mission,

Considérant qu'une phase de diagnostic des besoins des associations est nécessaire et que la mission devra dès lors être scindée en deux semestres,

Le comité de la caisse :

- 1) Approuve les annexes modifiées de la convention entre la caisse des écoles et PSA Savoie pour le projet d'accompagnement des petites associations des quartiers prioritaires, jointes en annexe ;
- 2) Autorise le Président ou son représentant à signer la convention avec PSA Savoie.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 6

VOTES :                    Pour : 6                    Contre :                    Abstentions :

Date de convocation : 12 janvier 2023

Présenté par le Président à Chambéry, le 25 janvier 2023

Délibéré par le comité de la caisse des écoles de Chambéry à Chambéry, le 25 janvier 2023

## Mise à jour de la liste des adhérents de la caisse des écoles

De nouvelles adhésions ont été enregistrées. La liste des adhérents est donc mise à jour.

NB : certains parents n'ont pas spécifié le nom de l'école de leur enfant lors de l'adhésion. La grande majorité des adhérents réside dans le quartier des Hauts de Chambéry.

Prénom	NOM	Organisme	Type	Fonction
Nadine	ABDULHAMID RAHAL	Ecole Madeleine Rebérioux	Habitant	Parent
Abdelouahed	ABOULHADI	Ecole Madeleine Rebérioux	Habitant	Parent
Najia	ALOUANI	Ecole Madeleine Rebérioux	Habitant	Parent
Marie-France	ANFAÏDINE		Habitant	Parent
Dorsaf	ARAFA	Ecole Elémentaire du Biollay	Habitant	Parent
Hounaïda	AYNUR	Collège Côte Rousse	Habitant	Parent
Sara	BAIRA	Ecole Maternelle Chantemerle	Habitant	Parent
Ghozlane	BAKHOOCHÉ	Ecole Elémentaire de Vert Bois	Habitant	Parent
Kautar	BARBOUCHA		Habitant	Parent
Noureddine	BELALIT		Habitant	Parent
Synthia	BERTHAUD		Habitant	Parent
Mélanie	BERTHIER	Collège Côte Rousse / Ecole du Mollard	Habitant	Parent
David	BEVILACQUA	Association Château du Talweg	Association	Directeur
Mariama	BODIANG		Habitant	Parent
Zahia	BOUDERBALA	Ecole Madeleine Rebérioux	Habitant	Parent
Arnaud	BOULESTEIX	Ecole Madeleine Rebérioux	Habitant	Parent
Anne-Sophie	BRIEUC	ADDCAES	Association	Coordinatrice CREFE
Ingrid	CALVET	Ecole Elémentaire du Biollay	Habitant	Parent

Prénom	NOM	Organisme	Type	Fonction
Ousmane	CAMARA		Habitant	Parent
Wajih	CHAABANE	Ecole primaire de Bellevue	Habitant	Parent
Joanna	CHABERT	Ecole Maternelle Chantemerle	Habitant	Parent
Julie	CHARLES	Ecole maternelle Châtaigniers et Ecole élémentaire Pré de l'âne	Habitant	Parent
Grégory	COCHET		Habitant	Parent
Dominique	COPIN	Centre social et d'Animation du Biollay	Association	Directeur
Magali	CRESTAUX		Habitant	Parent
Karine	DA ROCHA	Ecoles maternelle et élémentaire Chantemerle	Habitant	Parent
Brou Hope Clarbelle	DANON		Habitant	Parent
Alizée	DELBOS	Ecole Elémentaire de Vert Bois	Habitant	Parent
Stéphanie	DI PAOLO	Ecole Maternelle Chantemerle	Habitant	Parent
Djenaba	DIABI	Collège Jules Ferry / Ecole Caffé	Habitant	Parent
Mame Kamy	DIOP	Ecole Madeleine Rebérioux	Habitant	Parent
Melek	DJEBBAR		Habitant	Parent
Hamza	DJOUDI	Ecole Elémentaire du Biollay	Habitant	Parent
Jennifer	DOMINGUES		Habitant	Parent
Lucie	DOS SANTOS		Habitant	Parent
Yelikham	DRAME	Collège Jules Ferry / Ecole Pasteur	Habitant	Parent
Nawel	EL GHABJI	Ecole Maternelle Chantemerle	Habitant	Parent
Assia	EL HAMIDY		Habitant	Parent
Nassira	EL HIYANI		Habitant	Parent
Wilfried	FAVRE	Ecole Elémentaire de Vert Bois	Habitant	Parent

Prénom	NOM	Organisme	Type	Fonction
Laurie	FRESSOZ		Habitant	Parent
Valbona	GASHI		Habitant	Parent
Camille	GAUTRON	Ecole Maternelle de Vert Bois	Habitant	Parent
Nourdin	GHANI	Collège Côte Rousse	Habitant	Parent
Cédric	GORRIAS		Habitant	Parent
Jocelyne	GOULEHI	Collège Côte Rousse	Habitant	Parent
Salomé	GRELAUD	Sport dans la ville	Association	Responsable insertion
Juliana	GUEDES	Ecole maternelle des Combes	Habitant	Parent
Jacqueline	GUERRINI	Retraitée	Habitant	Parent
Rima	HAMIME	Ecole maternelle des Combes	Habitant	Parent
Fatima	HARRABI	Ecole Elémentaire de Vert Bois	Habitant	Parent
Mathilde	HOFF	Ecole Elémentaire de Vert Bois	Habitant	Parent
Allaouia	IDAROUSSE		Habitant	Parent
Michel	JULIEN	vivre ensemble à pugnet	Association	Bénévole
Sara	KANFAR	Collège Côte Rousse	Habitant	Parent
Jihad	KHALEEL	Ecole Maternelle Chantemerle	Habitant	Parent
MUHAMED	KQIKU	Ecole primaire du Biollay	Habitant	Parent
Yildiz	KUTLUAY		Habitant	Parent
PIERRICK	LANGUE	Conseil de quartier citoyen des Hauts de Chambéry	Habitant	Pilote Referent
Salima	LAOUAR	Ecole Elémentaire de Vert Bois	Habitant	Parent
Youssef	LE GRAND		Habitant	Parent
Clément	LE TOUZE	AFEV	Association	Délégué territorial
Sébastien	LEPAGE	Chambéry Sport 73	Association	Président
Flora	LEV	Ecole Madeleine Rebérioux	Habitant	Parent

Prénom	NOM	Organisme	Type	Fonction
Samia	MAHIOUZ	Ecole primaire de Bellevue	Habitant	Parent
Mohamed	MAOUAD	Ecole Maternelle Chantemerle	Habitant	Parent
Dhinourayni	MAOULIDA		Habitant	Parent
Hadda	MELKI		Habitant	Parent
Mouchira	MEROUCHE	Collège Côte Rousse / Ecole du Pré de l'âne	Habitant	Parent
Hadidja	MOHAMED	Ecole des Combes / Collège Côte Rousse	Habitant	Parent
Christelle	MOURARET	FCPE Savoie	Association	Secrétaire adjointe, présidente parents d'élèves collège Jules Ferry
Monia	MOUSLI	Ecole Elémentaire du Biollay	Habitant	Parent
DALILA	NAHOUI		Habitant	Parent
FAROUK	NAHOUI		Habitant	Parent
Ismail	NAS	Ecole Madeleine Rebérioux	Habitant	Parent
Laetitia	NIGRO LOPEZ	Ecole Elémentaire du Biollay	Habitant	Parent
Uvi	OSARETIN		Habitant	Parent
Firas	OSMANI		Habitant	Parent
Marina	PIERA		Habitant	Parent
Anne-Sophie	QUEMERAIS	Ecole Maternelle Chantemerle	Habitant	Parent
Emilie	RADICI	Ecole Maternelle Chantemerle	Habitant	Parent
Amelle	RIAHI		Habitant	Parent
Hanan	ROUALEC	Ecole primaire du Biollay	Habitant	Parent
Ismen	SAÏD	Ecole Elémentaire de Vert Bois	Habitant	Parent
Claira	SHART		Habitant	Parent
Alice	SILIADIN	Collège Côte Rousse	Habitant	Parent
Toyboo	SOULAIMANA		Habitant	Parent

<b>Prénom</b>	<b>NOM</b>	<b>Organisme</b>	<b>Type</b>	<b>Fonction</b>
Elham	TAADOU	Ecole Madeleine Rebérioux	Habitant	Parent
Naouel	TALBI	Ecole élémentaire Vert-Bois	Habitant	Parent
Zahia	TALBU		Habitant	Parent
Gashi	VALBONA	Ecole Madeleine Rebérioux	Habitant	Parent
Florence	ZAGAGNONI	Collège Côte Rousse	Habitant	Parent